



PREFETE DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 42 – OCTOBRE 2015

SOMMAIRE

DDT

Arrêté du 25 septembre 2015 – Subdélégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité

Arrêté du 25 septembre 2015 – Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité

PREFECTURE

DRLP

Arrêté du 29 septembre 2015 – Arrêté relatif aux élections municipales partielles intégrales dans la commune de PARIGNE LE POLIN le 25 octobre 2015 et, en cas de second tour, le 1^{er} novembre 2015 – Convocation des électeurs et dépôt des candidatures.



PREFETE DE LA SARTHE

Direction départementale des territoires de la Sarthe

Arrêté n° 2015 du 25 SEP. 2015

OBJET : Subdélégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité.

LA PREFETE DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et modifiant le décret n° 2004-374 susvisé ;

VU le décret du Président de la République du 24 juillet 2014 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 11 octobre 2013, portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant M. Marc RAUHOFF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à compter du 12 novembre 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 portant délégation de signature en matière administrative de Mme Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe, à M. Marc RAUHOFF directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée, pour l'ensemble des actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc RAUHOFF, à :

- **M. Rémy BOUTROUX**
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
Directeur départemental adjoint.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe, chacun dans les limites de ses attributions ainsi que pour les décisions visées sous le numéro de code I a22 concernant les agents de son service, à l'exclusion des actes visés à l'article XI a1, à :

- **M. François BARTHOMEUF**
Ingénieur divisionnaire des TPE,
Secrétaire général,
pour le secrétariat général.
- **Mme Patricia BEAUFEREY**
Attachée principale d'administration de l'agriculture,
Secrétaire générale adjointe,
pour le secrétariat général.
- **M. Daniel BODY**
Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et
de l'aménagement durable,
Chef du service habitat ville construction,
pour le service habitat ville construction.
- **Mme Lise VIROULAUD**
Attachée principale d'administration de l'équipement,
Adjointe au chef du service habitat ville construction,
pour le service habitat ville construction.
- **M. Philippe FOUQUET**
Ingénieur divisionnaire des TPE,
Chef du service prospective et territoires,
pour le service prospective et territoires.
- **M. Pascal VASSEUR**
Attaché d'administration de l'Equipement,
Chargé de mission habitat, déplacements, gestion de l'espace,
pour le service prospective et territoires.

- **M. Philippe NOUVEL**
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
Chef du service eau et environnement,
pour le service eau et environnement.
- **Mme Nadine DUTHON**
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
Adjointe au chef du service eau et environnement,
pour le service eau et environnement.
- **M. Christian MAUPERIN**
Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
Chef de mission,
Chef du service urbanisme et aménagement,
pour le service urbanisme et aménagement.
- **Mme Françoise LEVASSEUR**
Attachée principale d'administration de l'équipement,
Adjointe au chef du service urbanisme et aménagement,
pour le service urbanisme et aménagement.
- **M. Patrick POIRIER**
Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
Chef de mission,
Chef du service économie agricole,
pour le service économie agricole.
- **Mme Clémence MEYRUEY**
Ingénieure des ponts, des eaux et des forêts,
Adjointe au chef du service économie agricole,
pour le service économie agricole.
- **Mme Marie-Pierre POUILLAIN**
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
Contrôleur de gestion,
pour la mission gestion coordination.
- **Mme Catherine CORNEC-KERDUEL**
Attachée principale d'administration de l'équipement,
Chef de la mission sécurité, transports et crises,
pour la mission sécurité, transports et crises.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous le numéro de code I a23, à :

- **M. François BARTHOMEUF**
Ingénieur divisionnaire des TPE,
Secrétaire général.

- **Mme Patricia BEAUFEREY**
Attachée principale d'administration de l'agriculture,
Secrétaire générale adjointe.

ARTICLE 4 : Délégation est donnée, au chef d'unité territoriale Sarthois ci-après, dans le ressort de son unité, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous les numéros de code I a1, I a9 et I a22 :

- **M. Patrick RIVIERE**
Technicien supérieur en chef du développement durable,
Référént territorial du Perche Sarthois,
Référént territorial du Nord Sarthe, par intérim (*jusqu'au 31 décembre 2015*).

ARTICLE 5 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous les numéros de code I a1 et I a9, aux personnels d'encadrement des services et unités dont la liste nominative est jointe en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 6 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous les numéros de code I a1a, I a2, I a3, I a4 et I a14 (limité aux décharges d'activités de service), à:

- **M. José -Louis LAHUERTA**
Attaché d'administration de l'équipement,
Chef de l'unité ressources humaines et affaires juridiques.
- **Mme Annie PANETIER**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle,
Adjointe au chef de l'unité ressources humaines et affaires juridiques.

ARTICLE 7 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous les numéros de code II a9, II a10 et II a11, à :

- **M. Nicolas CHAUDET**
Ingénieur des TPE,
Chef de l'unité circulation sécurité routière.

ARTICLE 8 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous le numéro de code III a1, à :

- **M. Philippe NOUVEL**
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
Chef du service eau et environnement,
pour le service eau et environnement.
- **Mme Nadine DUTHON**
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
Adjointe au chef du service eau environnement.
- **Mme Karine DEVE**
Ingénieure des TPE,
Chef de l'unité risques naturels et technologiques.

ARTICLE 9 : Délégation est donnée à :

9- a) **Pour les décisions visées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisées à son annexe sous les numéros de code IV a1, IV a2 et IV a3, à :**

- **M. David ALLAIN**
Attaché de l'administration de l'équipement,
Chef de l'unité financement du logement.
- **Mme Joséphine HISLAND**
Attachée de l'administration de l'équipement,
Chef de l'unité habitat et rénovations urbaines.

9- b) **Pour les décisions visées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisées à son annexe sous les numéros de code IV d1, IV d2, IV d3 et IV d4, à :**

- **M. David ALLAIN**
Attaché de l'administration de l'équipement,
Chef de l'unité financement du logement.
- **M. Martial VERON**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement,
durable, classe exceptionnelle,
Unité performance du bâtiment.

ARTICLE 10 : Délégation est donnée :

10- a) **Pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous les numéros de code V a5, V a6, V c1, V c2b, V c6, V c8, V c17, V d1, V d4, V d5b et V d8, à :**

- **Mme Françoise LEVASSEUR**
Attachée principale de l'administration de l'équipement,
Chef de l'unité application du droit des sols.
- **M. Fabrice GRUNEWALD**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle,
Adjoint au chef de l'unité application du droit des sols.

10- b) **Pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral d du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous les numéros de code V a5, V c1, V c6 et V d1, à :**

- **Mme Isabelle PAVAGEAU**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle.
- **M. Daniel GILOUPPE**
Technicien supérieur principal du développement durable.
- **Mme Christelle MONTHULE**
Adjointe administrative de l'équipement de 1ère classe.
- **M. Daniel MALLET**
Dessinateur, chef de groupe de 1ère classe.
- **Mme Francine GUILLOCHON**
Adjointe administrative principale de 1ère classe.
- **Mme Elisabeth PRENANT**
Adjointe administrative principale de 1ère classe.
- **M. Alain-Robert CORVAISIER**
Adjoint administratif principal de 2ème classe.

ARTICLE 11 : Délégation est donnée au référent territorial, désignés ci-après et pour son unité territoriale, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous les numéros de code V a5, V a6, V c1, V c2b, V c6, V c8, V c17, V d1, V d4, V d5b, et V d8 :

- **M. Patrick RIVIERE**
Technicien supérieur en chef du développement durable,
Référént territorial du Perche Sarthois,
Référént territorial du Nord Sarthe, par intérim (*jusqu'au 31 décembre 2015*).

Ainsi qu'aux collaborateurs des référents territoriaux désignés ci-après et pour leur unité territoriale d'affectation :

- **Mme Marie-Christine OZAN**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe normale,
Unité territoriale du Perche Sarthois.

ARTICLE 12 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous les numéros de code V a5, V c1 V c6 et V d1, à :

- **M. Alain MONNIER**
Dessinateur, chef de groupe de 1^{ère} classe,
Unité territoriale du Nord Sarthe.
- **M. Paul BRION**
Dessinateur, chef de groupe de 1^{ère} classe,
Unité territoriale du Nord Sarthe.
- **Mme Sabrina LO-PIEL**
Adjointe administrative principale de 1^{ère} classe,
Unité territoriale du Nord Sarthe.

ARTICLE 13 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous le numéro de code Vg1 et Vg2 à :

- **Mme Elisabeth TREVIN**
Ingénieure des TPE,
Chef de l'unité urbanisme durable.

ARTICLE 14 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous le numéro de code X a1, à :

- **Mme Lise VIROULAUD**
Attachée principale d'administration de l'équipement,
Chef de l'unité performance du bâtiment.

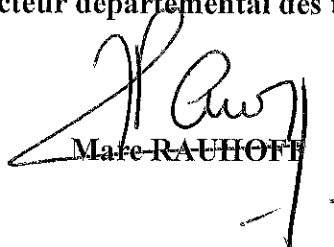
ARTICLE 15 : **Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 susvisé et précisés à son annexe sous le numéro de code II b4 et III a1, aux cadres de la DDT assurant la permanence du service les jours fériés et en dehors des jours ouvrables pour leur permettre d'effectuer leurs missions.**

ARTICLE 16 : En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des chefs de service, d'unité ou d'unité territoriale désigné ci-dessus, ou en cas de vacance de poste, la délégation, qui lui est conférée, sera exercée par le chef de service, d'unité ou d'unité territoriale désigné, par le directeur départemental des territoires, pour le remplacer par intérim.

ARTICLE 17 : L'arrêté n° 2015 du 26 juin 2015 portant subdélégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité, est abrogé.

ARTICLE 18 : Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**POUR LA PREFETE et par délégation,
le directeur départemental des territoires**


Marc RAUHOFF

**ANNEXE visée à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du ... septembre 2015
portant subdélégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des
territoires de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité.**

Mme Marie-Pierre POULLAIN	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	Mission Gestion Coordination
Mme Michèle BRIELLE	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle	MGC/Unité Coordination Paixhans
M. François BARTHOMEUF Mme Patricia BEAUFEREY	Ingénieur divisionnaire des TPE Attachée principale d'administration de l'agriculture	Secrétariat général Secrétariat général
Mme Régine LECONTE	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle	SG/Finances-Logistique
M. José LAHUERTA	Attaché d'administration de l'équipement.	SG/Ressources Humaines et Affaires Juridiques
M. Philippe FOUQUET M. Pascal VASSEUR	Ingénieur divisionnaire des TPE Attaché d'administration de l'équipement	Service prospective et territoires Service prospective et territoires
Mme Emilie BRISORGUEIL M. Jean-Paul DOMALAIN	Ingénieure des TPE Ingénieur des TPE	SPT/Connaissance des territoires SPT/Géomatique
M. Christian MAUPERIN	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement Chef de mission	Service urbanisme aménagement
Mme Françoise LEVASSEUR	Attachée principale d'administration de l'équipement	Service urbanisme aménagement
M. Guillaume EMMERICH Mme Elisabeth TREVIN	Ingénieur des TPE Ingénieure des TPE	SUA/Planification SUA/Urbanisme durable
M. Patrick POIRIER	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement Chef de mission	Service économie agricole
Mme Clémence MEYRUEY	Ingénieure des ponts, des eaux et des forêts,	Service économie agricole
Mme Virginie ROHART	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement	SEA/SEA-2
Mme Sandra GRANET	Technicienne supérieure en chef de l'agriculture	SEA/SEA-3
M. Daniel BODY	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable	Service habitat – ville-construction
Mme Lise VIROULAUD	Attachée principale d'administration de l'équipement	Service habitat – ville-construction
M. David ALLAIN	Attaché d'administration de l'équipement	SHVC/Financement du logement

Mme Joséphine HISLAND	Attachée d'administration de l'équipement	SHVC/Habitat rénovations urbaines
M. Philippe NOUVEL	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	Service Eau Environnement
Mme Nadine DUTHON	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	Service Eau Environnement
M. HAUTTECOEUR Jean-François	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	SEE/Forêt Chasse Nature
Mme Karine DEVE	Ingénieure des TPE	SEE/Risques naturels et technologiques
M. Jean-Claude MOSER	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	SEE/Pôle technique de l'eau
Mme Christelle VOISIN	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement	SEE/Eau-Pêche
Mme Aurélia DOMALAIN	Attachée principale d'administration de l'agriculture	SEE/Agriculture-Environnement
Mme Catherine CORNEC-KERDUEL	Attachée principale d'administration de l'équipement	Mission Sécurité Transports et Crises
M. Nicolas CHAUDET	Ingénieur des TPE	MSTC/Circulation Sécurité Routière MSTC/Transports et gestion de crises, par intérim
Mme Anne SEBIRE-LOUIS	Déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière	MSTC/Éducation routière



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

Direction départementale des territoires de la Sarthe

Arrêté n° 2015 du **25 SEP. 2015**

OBJET : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité.

LA PRÉFÈTE DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du Président de la République du 24 juillet 2014 nommant Mme Corinne ORZECZOWSKI, préfète de la Sarthe ;
- VU l'arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2013 portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant M. Marc RAUHOFF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Sarthe ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 07-0288 du 16 février 2007 portant transfert de la gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2013 portant organisation de la direction départementale des territoires ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014230-0025 du 21 août 2014 portant délégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire, y compris pour la gestion du site Paixhans ;
- VU le règlement de site fixant les conditions générales d'utilisation du site de Paixhans du 11 juillet 2014 ;

.../...

VU l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature conférée à M. Marc RAUHOFF chargé des fonctions de directeur départemental des territoires ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Rémy BOUTROUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint,
- M. François BARTHOMEUF, ingénieur divisionnaire des TPE, secrétaire général,
- Mme Patricia BEAUFEREY, attachée principale d'administration de l'agriculture, secrétaire générale adjointe,
- Mme Régine LECONTE, SACDD, chef de l'unité finances-logistique.

À l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2. – Subdélégation de signature est donnée aux chefs de services dont les noms suivent à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, et pour le service pour lequel ils seraient amenés à assurer l'intérim, les pièces de liquidation des recettes et les pièces d'engagement et de liquidation des dépenses de toute nature :

Prénom-Nom	Grade	Fonction
Daniel BODY	CAE	Chef du Service Habitat Ville Construction
Lise VIROULAUD	APAE	Adjointe au chef du Service Habitat Ville Construction
Philippe FOUQUET	IDTPE	Chef du Service Prospectives et Territoires
Pascal VASSEUR	AAE	Chargé de mission SPT/habitat, déplacements, gestion de l'espace
Philippe NOUVEL	IPEF	Chef du Service Eau Environnement
Nadine DUTHON	IDAE	Adjointe au chef du Service Eau Environnement
Christian MAUPÉRIN	IDAE	Chef du Service Urbanisme Aménagement
Françoise LEVASSEUR	APAE	Adjointe au chef du Service Urbanisme Aménagement
Patrick POIRIER	IDAE	Chef du Service Économie Agricole
Clémence MEYRUEY	IPEF	Adjointe au chef du Service Économie Agricole
Catherine CORNEC-KERDUEL	APAE	Chef de la Mission Sécurité Transports et Crises
Marie-Pierre POULLAIN	IDAE	Chef de la Mission Gestion Coordination

Cette subdélégation comprend l'établissement des documents des recettes non fiscales aux fins de remboursement à la direction départementale des territoires des charges incombant aux autres occupants du site de Paixhans.

Article 3. – Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité ou chargés de mission dont les noms suivent à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, et pour l'unité pour laquelle ils seraient amenés à assurer l'intérim, les pièces de liquidation des recettes et les pièces d'engagement et de liquidation des dépenses de toute nature :

Prénom-Nom	Grade	Fonction
Karine DÉVÉ	ITPE	Chef de l'unité SEE/Risques Naturels et Technologiques
Joséphine HISLAND	AAE	Chef de l'unité SHVC/Habitat Rénovations Urbaines
David ALLAIN	AAE	Chef de l'unité SHVC/Financement du logement
Émilie BRISORGUEIL	ITPE	Chef de l'unité SPT/Connaissance des Territoires
Anne SÉBIRE-LOUIS	DPCSR	Chef de l'unité MSTC/Éducation Routière
Michèle BRIELLE	SACDD	Chef de l'unité MGC/Coordination Paixhans


Cette subdélégation comprend l'établissement des documents des recettes non fiscales aux fins de remboursement à la direction départementale des territoires des charges incombant aux autres occupants du site de Paixhans.

Article 4. – Subdélégation de signature est donnée à M. Rémy BOUTROUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, ainsi qu'à M. François BARTHOMEUF, ingénieur divisionnaire des TPE, secrétaire général, et à Mme Patricia BEAUFEREY, attachée principale d'administration de l'agriculture, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer les titres de perception émis dans le cadre des missions d'ingénierie d'appui territorial.

Article 5. – L'arrêté préfectoral n° 2015 du 26 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur, est abrogé.

Article 6. – Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour la préfète de la Sarthe et par délégation,
le directeur départemental des territoires



Marc RAUHOFF



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PREFECTURE DE LA SARTHE
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau de la Réglementation
et des Elections

ARRETE DU 29 SEPTEMBRE 2015

OBJET - Élections municipales partielles intégrales dans la commune de PARIGNE LE
POLIN le 25 octobre 2015 et, en cas de second tour, le 1^{er} novembre 2015.
Convocation des électeurs
Dépôt des candidatures

LA PRÉFÈTE DE LA SARTHE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le Code Electoral, et notamment ses articles L.247, L. 270 et L 273-3
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-8, L.2122-14,
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires, et le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application,
- VU le décret du 11 juin 2014 nommant M. Jean-Michel PORCHER, sous-préfet de la Flèche,
- VU l'arrêté n°2014197-0013 du 1^{er} septembre 2015 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel PORCHER, sous-préfet de La Flèche,
- VU l'arrêté n° 2015-0164 du 28 septembre 2015 portant renouvellement de la composition du conseil communautaire de la communauté de communes du Val de Sarthe à compter du 25 octobre 2015,
- VU les démissions de M. GILLET Steve le 24 février 2015, de M. JAMEUX Stéphane le 20 juillet 2015, de M. JOUBERT Jean Michel le 23 juillet 2015 et de Mme CAHOREAU Laetitia le 28 juillet 2015, de leurs fonctions de conseiller municipal, et de M. MOREAU Jean le 1^{er} juillet 2015 de ses fonctions d'adjoint au maire et conseiller municipal,
- Considérant que le conseil municipal a perdu le tiers de ses membres, et qu'il ne peut pas être fait appel au suivant de liste ; il y a donc lieu de procéder à des élections municipales partielles intégrales,

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet de La Flèche

Préfecture de la Sarthe – 1, Place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9
Standard téléphonique : 02 43 39 72 72 – Serveur vocal : 02 43 39 72 99 – Télécopie : 02 43 28 24 09
Site Internet : www.sarthe.gouv.fr – Courriel : pref-mail@sarthe.gouv

ARRÊTE :

Article 1er : Les électeurs de la commune de PARIGNE LE POLIN sont convoqués le dimanche 25 octobre 2015 au lieu de vote habituel à l'effet de procéder à l'élection intégrale des 15 membres du conseil municipal (composé alternativement de candidats de chaque sexe) et des 2 conseillers communautaires.

La liste des candidats aux fonctions de conseillers communautaires doit être composée alternativement de candidats de chaque sexe et devra comporter 3 noms (2 titulaires et 1 candidat supplémentaire)

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

Article 2 : Les élections auront lieu au scrutin de liste à deux tours avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne. L'élection est acquise au premier tour si une liste a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 3 : Les déclarations de candidatures pour les élections municipales et communautaires sont obligatoires.

Elles seront reçues, pour les deux tours de scrutin, à la sous-préfecture de La Flèche, aux dates et heures suivantes :

1^{er} tour :

Le mardi 6 octobre 2015 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Le mercredi 7 octobre 2015 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Le jeudi 8 octobre 2015 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h précises.

Second tour :

Le mardi 27 octobre 2015 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h précises.

Les candidatures par voie postale, télécopie ou messagerie électronique ne sont pas recevables.

Article 4 : Si un second tour de scrutin est nécessaire, les électeurs seront convoqués, aux mêmes lieu et heures, le dimanche 1^{er} novembre 2015.

Article 5 : Le procès-verbal des opérations de vote sera établi en deux exemplaires, signés de tous les membres du bureau.

Un exemplaire de chaque procès-verbal, avec les pièces annexes, sera adressé au bureau des élections de la Préfecture de la Sarthe.

Article 6 : Monsieur le Sous-préfet de La Flèche et Monsieur Le Maire de Parigné le Polin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché aux lieux habituels et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

LE SOUS-PRÉFET



Jean-Michel PORCHER